

ADVANT Altana renouvelle son comité exécutif

Le nouveau Comité exécutif d'ADVANT Altana désigné par la communauté des associés pour piloter le cabinet pendant les deux prochaines années sera composé de Mickaël d'Allende, Julien Balensi et François Muller.

Le 1er juillet 2022, Julien Balensi rejoindra ses associés Mickaël d'Allende et François Muller qui siégeaient depuis 2020 aux côtés de Gilles Gaillard et de Pierre Lubet.

En étroite collaboration avec l'ensemble de leurs associés, les membres du Comité exécutif ont pour mission d'assurer la continuité et d'accélérer la mise en œuvre du cap stratégique défini par la communauté des associés d'ADVANT Altana et de poursuivre le développement du cabinet notamment à l'international au travers d'ADVANT, l'association cocréée par le cabinet en septembre 2021 et de LCLIA, l'alliance dédiée au secteur de la construction lancée en janvier 2021.



Mickaël d'Allende : avocat au Barreau de Paris depuis 2005, il est membre d'ADVANT Altana depuis 2009, avant d'en devenir associé en 2014. Docteur en droit privé de l'Université Paris II Panthéon-Assas, titulaire de certificats de spécialisation en Droit du travail et en Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, Mickaël d'Allende conseille et défend ses clients sur l'ensemble des questions relatives au droit social. Il traite plus spécialement des problématiques en lien avec la stratégie d'entreprise, les restructurations, les négociations collectives, le temps de travail, la protection sociale et le droit de l'Union européenne.



Julien Balensi : avocat au barreau de Paris depuis 2000, il est associé d'ADVANT Altana depuis 2009. Titulaire d'une Maîtrise de droit des affaires de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et d'un D.E.A de droit des affaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas, ainsi que d'une Maîtrise de mathématiques appliqués et sciences sociales à l'Université de Paris IX Dauphine, Julien Balensi accompagne ses clients dans le cadre de précontentieux et de contentieux commerciaux et financiers, et de conflits entre actionnaires. Il les assiste également sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à la gestion des difficultés des entreprises et des procédures d'insolvabilité.



François Muller : avocat au Barreau de Paris depuis 1999, il est associé d'ADVANT Altana depuis 2009. Titulaire d'une Maîtrise en droit privé de l'Université de Paris II Panthéon-Assas, d'un DESS de contentieux de droit public de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et diplômé de l'Institut de Droit Public des Affaires, François Muller intervient en droit de la construction et en droit public économique, ainsi qu'en arbitrage et en médiation. Il a notamment développé des compétences fortes en matière de droit des contrats, de droit des marchés publics, de gestion des conflits complexes et de contentieux de la commande publique. Il est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

ADVANT Altana est cabinet d'avocats multi-pratiques fondé en 2009, qui compte plus de 80 avocats et juristes, dont 21 associés, à Paris et plus de 600 avocats et juristes, dont 140 associés, en Europe continentale à travers son association avec les cabinets allemands ADVANT Beiten et italien ADVANT Nctm. Les équipes d'ADVANT Altana accompagnent des entreprises françaises et étrangères, ainsi que leurs dirigeants, dans le traitement de dossiers à forts enjeux techniques ou stratégiques, particulièrement dans les secteurs d'activités les plus régulés : Banque-Assurance, Construction, Énergies Renouvelables, Sciences de la Vie, Technologies – Médias – Télécommunications.

Contacts presse

Arthur BLANC-AUBERT
Gantzer Agency
+ 33 7 60 21 20 34

arthur.blancaubert@gmail.com

Dominique CHANTEUX-GILLET
ADVANT Altana
+ 33 6 63 11 25 46

dominique.chanteux-gillet@advant-altana.com

